

# MISE À JOUR de l'ACCB

## mars 2018

*Mise à jour des projets, programmes & activités*

### **AGA 2018 de l'Association**

L'Assemblée générale annuelle de l'Association aura lieu le 14 juin 2018 par webdiffusion. Vous pourrez vous brancher en direct de votre ordinateur ou de votre tablette électronique et assister à la réunion virtuelle. Au programme : rapport annuel de la trésorerie, rapports d'activités des différents comités, présentation des nouveaux administrateurs, des gagnants du Championnat canadien des expos et de la Chasse aux points des jeunes éleveur, prix de présence et autres surprises. Profitez-en pour rencontrer vos administrateurs et poser vos questions dans le confort de votre demeure. Voici les heures prévues de diffusion : 21h HAA (NB), 20h HAE (QC, ON), 19h HAC (MN), 18h HNC-HAR (SK, AB), 17h HAP (BC). Plus d'information vous parviendra par la poste et par courriel dans les prochaines semaines.

### **Renouvellement de votre adhésion, dernière chance!**

Dernière chance pour renouveler votre adhésion à l'ACCB! Les membres qui n'auront pas renouvelé leur adhésion au 31 mars 2018 se verront retirer de la liste de distribution de l'Association. Alors pour continuer à recevoir vos nouvelles, votre Revue canadienne de la chèvre de boucherie et toutes les autres communications de votre association [cliquez ici](#).

### **RECHERCHÉ : Membres de l'ACCB !**

Il y a encore trois postes à pourvoir au conseil d'administration de l'ACCB. Nous avons reçu une nomination pour un poste d'administrateur et cette personne a été élue par acclamation. Ce nouveau directeur vous sera présenté à l'AGA de l'Association plus tard cette année.

Ne soyez pas timide et proposez-vous pour combler ces trois postes! Les membres intéressés doivent faire part de leurs intérêts au bureau de l'ACCB. Ils seront ensuite nommés officiellement par le CA de l'ACCB et siégeront au conseil d'administration pendant un an jusqu'à l'AGA de 2019. Ensuite, s'ils veulent continuer, ils seront admissibles au processus d'élections. Nous aurons 4 mandats à remplir en 2019: deux mandats de 2 ans et deux mandats de 3 ans.

L'année 2018 sera une année charnière pour l'ACCB. À l'automne, votre Conseil d'administration se rencontrera pendant quelques jours pour réviser le Plan stratégique de l'association qui est venu à échéance. Ainsi, les membres du CA discuteront de la pertinence et de la priorité de chacun des programmes et services offerts par votre association tout en gardant en tête sa mission et sa vision. Si vous avez des idées, une vision pour le futur de votre association, si vous voulez participer à ce grand remue-méninge, il est temps de vous impliquer au sein du CA de votre association. Veuillez contacter le bureau à [info@canadianmeatgoat.com](mailto:info@canadianmeatgoat.com) ou par téléphone

au (418) 315-0777 pour poser votre candidature ou simplement pour avoir plus d'information à propos de l'implication au CA de l'ACCB.

### **Annoncez votre entreprise dans la Revue canadienne de la chèvre de boucherie**

Vous souhaitez faire parler de vous et de votre entreprise dans la Revue canadienne de la chèvre de boucherie? La campagne publicitaire 2018 est commencée! Que ce soit pour un format carte d'affaire ou une pleine page, il y en a pour tous les formats et tous les budgets! Consultez les détails des espaces publicitaires disponibles et les tarifs en cliquant [ici](#).

### **Nouvelle politique de l'ACCB pour les comptes à recevoir**

En novembre dernier, l'ACCB a clarifié sa politique pour les comptes à recevoir. Il s'agissait principalement d'établir un processus par lequel l'Article III des Statuts et règlements de l'ACCB pouvait s'articuler. Pour voir un aperçu de cette politique, [cliquez ici](#).

### **Programme de traçabilité pour les chèvres**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a publié un premier bulletin élaboré par le Comité de mise en œuvre de la réglementation pour nous tenir au courant des développements réglementaires. Parmi les modifications proposées au Règlement, on y trouve entre autres :

- Que le délai autorisé pour signaler le déplacement ou la mort d'animaux à l'administrateur responsable sera réduit à sept (7) jours au lieu de 30 jours;
- Que certains renseignements devront accompagner un groupe d'animaux ou des carcasses d'animaux transportés. Le format sur lequel les renseignements devront apparaître ne sera pas prescrit par le règlement, mais pourrait comprendre la forme imprimée ou électronique.
- Que les personnes qui ont la possession ou la garde d'un animal devront fournir le numéro d'identification des sites auxquels les identificateurs approuvés sont posés à leurs animaux. Si les animaux sont déplacés vers un nouvel emplacement, à l'extérieur de l'exploitation agricole (expo par ex.), le numéro d'identification des sites pour l'emplacement de destination devra également être déclaré.

Dans le bulletin, on y écrit que les règlements proposés devraient être publiés au printemps ou à l'automne 2018. À la suite de la publication du règlement proposé dans la Partie I de la Gazette du Canada ([www.gazette.gc.ca](http://www.gazette.gc.ca)), les intervenants auront 75 jours pour examiner et commenter. L'ACIA examinera tous les commentaires reçus avant de finaliser les modifications au règlement et de les publier dans la Partie II de la Gazette du Canada. Une fois publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada, les règlements seront considérés comme définitifs et entreront immédiatement en vigueur.

Pour en savoir plus sur le programme d'identification et de traçabilité du bétail, ainsi que sur les dernières mises à jour proposées au règlement sur la santé des animaux, visitez le site [www.inspection.gc.ca/tracabilite](http://www.inspection.gc.ca/tracabilite).